

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION  
10 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE  
20 mai 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 28

PROCURATION(S) 4

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT  
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

**Était absent** : M. AÏT BABA

**Avaient donné pouvoir** : Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

### Délibération N°16

## RECONDUCTION DU « BONUS TOUS À VÉLO »

### M. Honda Svinh expose au Conseil municipal :

Depuis 2023, le conseil municipal a mis en place le « BONUS TOUS À VÉLO », permettant d'apporter une aide financière aux rolivalois pour l'acquisition d'un vélo ou d'un équipement de sécurité à hauteur de 50% du montant de l'achat, limité à 200€TTC, et sans condition de ressource.

Depuis, ce sont 83 foyers rolivalois qui ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total versé de 14 366€. En 2025, le montant de subvention versé était de 4 459€.

À l'occasion de l'évènement national « MAI À VELO », il est proposé de reconduire cette aide financière exceptionnelle, en complétant la liste d'éligibilité aux interventions de réparation ou d'entretien de son vélo, auprès d'un professionnel.

Pour mémoire, cette aide couvre également l'acquisition chez un professionnel :

- D'un vélo de ville adulte, vélo cargo ou triporteur adulte, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion,
- Des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol),

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20260518-D-26-05-16-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception en préfecture : 21/05/2026

- Sièges enfants,
- Des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu
- Toute intervention de réparation sur un vélo existant.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2026, un budget de 5 000€ est à nouveau proposé. Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2026. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable. Selon le budget disponible, une seconde session pourra être proposée, du 2 novembre au 4 décembre 2026.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant, à reconduire le dispositif « Bonus Tous à Vélo » selon les conditions définie au règlement d'attribution mis à jour.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**

